

MAIRIE DE SOLUTRE-POUILLY

125 Route de la Roche - 71960 SOLUTRE-POUILLY

Tel : 03.85.35.81.90 / Fax : 03.85.35.88.07

e-mail : mairie-de-solutre-pouilly@wanadoo.fr

Site internet : <https://www.mairie-solutre-pouilly.fr>

OFFRE DE LOCATION DE PARCELLES VITICOLES SUR LA COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY

La commune de SOLUTRE-POUILLY se propose d'attribuer à la location, les parcelles de vignes communales désignées ci-après (bail de 18 ans renouvelable par tacite reconduction) : au prix de 20% du rendement de l'appellation « Mâcon village »

- Parcelle D 508, située lieu-dit les Rompays, 71960 SOLUTRE-POUILLY, plantée en « Mâcon village », d'une surface de 0.25 ha
- Parcelle D 501, située sur le Mont, 71960 SOLUTRE-POUILLY, plantée en « Mâcon village », d'une surface de 0.30 ha

Les personnes intéressées devront retirer la fiche de candidature en mairie ou sur le site internet : www.mairie-solutre-pouilly.fr et la transmettre dûment complétée et signée, par écrit, au plus tard **le Vendredi 27 Janvier à 17H00 en Mairie, 125 route de la Roche, 71960 SOLUTRE-POUILLY**

La Commission des baux ruraux statuera en fonction d'un certain nombre de critères :

- Etre exploitant viticole à titre principal sur la commune de SOLUTRE-POUILLY
- Surface exploitée par la structure
- les exploitants non fermiers de la commune restent prioritaires.

La commission se réserve le droit de demander des renseignements complémentaires pour étayer le dossier de candidature.

Les candidatures seront examinées par la commission « Baux Ruraux » qui procèdera à l'attribution.

Solutré, Pouilly, le 13 Janvier 2023

Le Maire,

Jean-Claude LAPIERRE

